

DÉPARTEMENT DU TARN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N° 31-2026

|   |   |
|---|---|
| Nombre de Conseillers   | L'an deux mille vingt six et le treize avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.  |
| En exercice : 15<br>Présents : 15<br>Votants : 15<br><u>Date convocation</u><br>31/03/2026<br><u>Date d'affichage</u><br>31/03/2026 | <b>ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTÉS :</b><br>Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Pascale SAUREL, Pierre SOULIE, Lina POUGET, Jean-Claude ARNAUD, Marie-Hélène FRANCOIS, Sébastien MARTINEZ, Fabienne BONNAFÉ, Pierre ALBINET, Nicole TRÉMOLIÈRES, Dimitri BOUAT, Elodie TOQUEC, Paul MAJORAL |
| Secrétaire de séance : Bernard CALMETTES  |   |

**OBJET : Vote du budget primitif 2026 de la commune**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif 2026 pour la commune.

Il est équilibré à la somme de : 2 734 110,99 €

**Fonctionnement : 1 876 973,13 €**

**Investissement : 857 137,86 €**

**Section de fonctionnement :**

Le financement est assuré par :

- Le produit des contributions directes :.....380 100,00 €
- Taxe additionnelle droits de mutation ..... 17 600,00 €
- Les compensations des exonérations de taxes par l'Etat..... 169 227,00 €
- La dotation de solidarité communautaire .....21 857,00 €
- L'attribution de compensation .....225 134,00 €
- Dotations de l'état.....22 155,00 €
- Le FPIC ..... 13 105,00 €

- Autres participations de l'état..... 10 000,00 €
- Les revenus des immeubles ..... 6 000,00 €
- La redevance sur l'énergie hydraulique ..... 1 300,00 €
- Le FCTVA..... 520,00 €
- Les ventes de produits et de prestations ..... 57 100,00 €  
(restauration scolaire, concessions cimetière, droits de stationnement sur la voie publique)
- L'excédent de fonctionnement reporté ..... 952 875,13 €

**Total des recettes de fonctionnement : ..... 1 876 973,13 €**

Les dépenses de cette section regroupent :

- Les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services ..... 662 200,00 €  
(charges à caractères générales)
- Les charges de personnel ..... 322 000,00 €
- Les intérêts des emprunts ..... 16 000,00 €
- Les dépenses de gestion courante ..... 211 444,00 €
- Les dotations aux amortissements..... 14 000,00 €
- Les charges exceptionnelles ..... 100 000,00 €
- Virement à la section d'investissement ..... 551 329,13 €

**Total des dépenses de fonctionnement : ..... 1 876 973,13 €**

### Section d'investissement :

Le financement est assuré par :

- Le virement de la section de fonctionnement ..... 551 329,13 €
- La dotation aux amortissements ..... 14 000,00 €
- La taxe d'aménagement..... 20 000,00 €
- Les subventions d'équipement ..... 33 029,28 €
- Le FCTVA : ..... 17 700,00 €
- L'attribution de compensation d'investissement ..... 12 481,00 €
- Les dépôts et cautionnements reçus ..... 1 000,00 €
- Les restes à réaliser ..... 92 398,00 €
- Le transfert vers des comptes d'imputations définitifs ..... 50 000,00 €
- Le solde d'exécution reporté ..... 65 200,45 €

**Total des recettes d'investissement : ..... 857 137,86 €**

Les dépenses de cette section regroupent :

|  |                     |
|--|---------------------|
| - Les dépenses d'équipement .....                              | 745 137,86 €        |
| - Le reversement de la taxe d'aménagement .....                | 21 000,00 €         |
| - Le remboursement en capital des emprunts.....                | 40 000,00 €         |
| - Les dépôts et cautionnements versés .....                    | 1 000,00 €          |
| - Le transfert vers des comptes d'imputations définitifs ..... | 50 000,00 €         |
| <b>Total des dépenses d'investissement : .....</b>             | <b>857 137,86 €</b> |

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'UNANIMITÉ :

- ADOPTE le budget primitif 2026 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 734 110,99 €

Fonctionnement : 1 876 973,13 €

Investissement : 857 137,86 €

Tel que présenté en annexe de la présente délibération.

- AUTORISE monsieur le maire, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits dans chaque section. Un compte rendu des virements de crédits sera effectué lors de chaque conseil municipal.

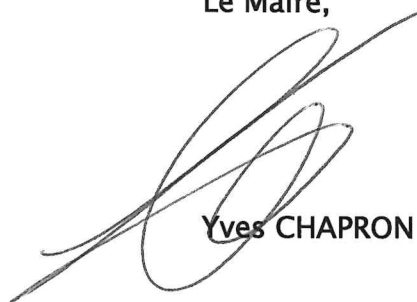
Le Secrétaire,



Bernard CALMETTES



Le Maire,



Yves CHAPRON

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 16/04/2026



ID : 081-218102978-20260413-2026\_31-DE